



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 75683

Texte de la question

Mme Martine Billard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les professeurs d'histoire-géographie. En effet, la réforme des lycées a supprimé l'enseignement obligatoire de ces deux matières en classe de terminale scientifique. C'est une contradiction au principe de l'égalité de formation pour les élèves. L'ensemble des enseignants souhaite donc le rétablissement de cet enseignement à titre obligatoire pour donner aux élèves de terminale scientifique, qui vont préparer des concours commerciaux, administratifs, de sciences politiques ou autres, une culture historique, géographique et civique. L'objectif de l'enseignement secondaire étalé sur sept ans est de préparer des adolescents à exercer plus tard des fonctions pivots dans la société grâce à une utile formation générale. La connaissance de l'histoire de notre pays, de l'Europe et du monde, notamment des dernières décennies, qui est enseignée en terminale est une étape fondamentale dans la formation des citoyens pour être en capacité de décider souverainement. L'absence d'un enseignement obligatoire de l'histoire géographique dans les terminales scientifiques privera plus de 50 % des effectifs des séries générales des lycées d'une culture générale et leur enlève 54 heures d'ouverture sur notre monde. Ils survoleront, en deux ans, ce qu'ils faisaient en trois ans. Par ailleurs, il apparaît souhaitable de donner aussi aux élèves de terminales technologiques (STI-STL) des cours d'histoire-géographie. Elle lui demande donc de réintégrer l'histoire et la géographie parmi les matières du tronc commun des terminales scientifiques.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté, le 13 octobre 2009, les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent deux heures trente de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous

quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales, communes à tous les élèves des premières générales. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre, en réalité, cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographique, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographique sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Billard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75683

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3834

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4739